

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILAN, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, Libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 39 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 44 minut. mat.	Express.
3 — 43 — —	Express.	11 — 42 — matin,	Omnibus.
3 — 19 — —	Poste.	6 — 11 — soir,	Omnibus.
8 — 52 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
12 heures 50 minutes soir,	Omnibus.	2 heures 47 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 42 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Le gouvernement de l'Empereur a reçu la dépêche sommaire de M. le baron Gros, dont le télégraphe avait transmis, par voie de Saint-Petersbourg, un extrait qui a été inséré dans le *Moniteur* du 20 de ce mois. Nous publions ci-après cette dépêche :

« Pékin, le 7 novembre 1860.

La paix a été signée le 25 octobre entre le frère de l'empereur et moi.

L'ultimatum de Shang-Hai a été accepté. L'échange des ratifications du traité de Tien-Tsin a eu lieu. 60 millions de francs seront payés comme indemnité à la France. 3,750,000 francs seront versés à compte le 30 de ce mois.

L'émigration des coolies est autorisée par le gouvernement chinois.

Les églises, les cimetières avec leurs dépendances, appartenant autrefois aux chrétiens dans tout l'empire, leurs seront rendus par l'entremise du ministre de France. Le prince Kong m'a envoyé hier un document officiel constatant la remise qu'il m'a déjà faite de la cathédrale catholique de Pékin; il ajoute qu'il sait que dans la ville impériale se trouvait autrefois une autre église, qu'elle est actuellement détruite, mais que le terrain et les dépendances vont m'être remis. J'ai délivré aujourd'hui des passeports à des missionnaires.

Le 28 octobre, l'armée presque tout entière, l'ambassade en tête, a conduit au cimetière catholique rendu déjà à M<sup>r</sup> Mouly, évêque du Petcheli, et où reposent les restes des RR. PP. Gerbillon, Ricci, Shaal, les six victimes du guet-apens du 18 septembre dernier. Le général Grant et son état-major s'étaient joints à nous; M. Ignatieff, ministre de Russie, dont le loyal concours m'a été extrêmement utile dans toutes ces circonstances, nous attendait au cimetière. Le lendemain 29, un service a été célébré dans la cathédrale, également remise à M<sup>r</sup> Mouly.

La croix de fer a été rétablie sur le sommet de l'édifice, et le *Domine salvum fac Imperatorem* a

inauguré le rétablissement public et légal du culte catholique en Chine.

Il m'a été remis d'ailleurs comme indemnité spéciale pour l'attentat du 18 septembre une somme de 1,500,000 francs.

Tout va admirablement et autorise l'espoir que ce succès sera durable. Je quitterai probablement Pékin dans deux ou trois jours pour retourner à Tien-Tsin et m'y concerter avec lord Elgin sur ce qu'il nous restera à faire. Baron Gros.

On croit devoir indiquer ici, pour l'intelligence de ce qui précède, les principaux points de l'ultimatum qui avait été adressé au gouvernement chinois :

- 1<sup>o</sup> Excuses formelles pour l'attaque des forces alliées à Takou;
- 2<sup>o</sup> Echange à Pékin des ratifications du traité conclu précédemment à Tien-Tsin;
- 3<sup>o</sup> Déclaration que le gouvernement français reprendrait le droit d'établir une mission diplomatique permanente à Pékin;
- 4<sup>o</sup> Paiement d'une indemnité de 60 millions de francs.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'ouverture de la session du Corps-Législatif devait avoir lieu dans le courant de janvier. Les renseignements les plus exacts fixent cette ouverture au 4 février. L'ouverture de la session du Sénat précéderait de quelques jours seulement celle du Corps Législatif, afin de voter les projets de sénatus-consulte qui doivent lui être soumis par le gouvernement. — Havas.

Le roi Victor-Emmanuel est attendu le 2 à Turin. Sa Majesté reviendra de Naples à sa capitale par terre.

Les dernières nouvelles de Gaëte représentent la situation comme étant toujours la même.

Les dernières nouvelles de Naples nous apprennent que le décret qui ordonne une levée générale dans le royaume des Deux-Siciles allait recevoir son exécution immédiate. Les individus congédiés régulièrement depuis 1857 jusqu'à 1860 inclusivement sont rappelés sous les drapeaux. Dans cette dernière

catégorie se trouvent les soldats appartenant à l'armée du roi de Naples, qui ne sont pas renfermés en ce moment dans la place de Gaëte. Tous les individus qui n'obéiront pas aux prescriptions du décret en question seront considérés comme réfractaires et livrés aux conseils de guerre. D'après les calculs du ministère de la guerre de Naples, la mesure dont il s'agit mettra sous les drapeaux, au 28 février prochain, un effectif total de 180,000 hommes, qui formeront une partie notable de l'armée que l'Italie compte mettre en ligne au printemps prochain.

Les nouvelles qui nous parviennent directement de l'Italie méridionale, ou que nous lisons dans les correspondances particulières et dans les journaux italiens, sont très-peu satisfaisantes. La réaction est loin d'être détruite. Civitella del Tronto résiste toujours; comme Gaëte, comme la citadelle de Messine, elle ne veut pas entendre parler de capitulation, encore moins de reddition. Il faut, pour qu'elle tombe, un siège en règle, et Gaëte occupe pour le moment toutes les forces disponibles du Piémont.

On envoie toujours de l'artillerie devant cette dernière forteresse. Tous les vaisseaux de ligne, nous l'avons déjà dit, sont partis pour Gaëte; l'on vient d'embarquer également force canons de gros calibre et de remorquer quatre chaloupes canonnières; ce qui ferait croire que l'attaque par mer est imminente, et par conséquent que l'on s'attend d'un jour à l'autre au retrait de la flotte française.

D'autre part, l'Indépendance belge croit savoir que le maintien de la flotte devant Gaëte a un caractère essentiellement provisoire, et que, bien que les instructions données à l'amiral Le Barbier de Tinan lui soient pour le moment continuées dans les mêmes termes, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, d'ici à un bref délai, elles pussent être modifiées.

Cependant, ajoute la feuille belge, l'intention de se défendre jusqu'à la dernière extrémité est confirmée, de la part du souverain napolitain, non-seulement par la lettre qu'il a écrite à l'empereur Napoléon, mais encore par une communication autographe du même prince au vice-amiral Le Barbier de Tinan.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Longtemps encore l'aspirant discourut avec amertume; sa douleur ne se dissipait point en vaines paroles; mais du moins elle se soulageait.

L'officier en avait assez dit; il avait ce tact si rare qui consiste à ne point dépasser les bornes des représentations permises à l'amitié; car il est un point où le raisonnement se convertit en injures et les observations en offenses.

Il importait peu de détourner Frédéric d'une tentative infructueuse, l'essentiel était de l'éloigner d'Elisa, c'est-à-dire de lui trouver une place sur quelque croiseur.

Bien souvent déjà l'officier avait inutilement adressé la même demande à l'autorité maritime. Un jour on lui avait même proposé un embarquement pour lui-même; mais il n'y avait pas de poste vacant pour son ami, il avait refusé; une autre fois, le cas inverse s'était présenté, Frédéric avait suivi son exemple. Les concurrents étaient si nombreux qu'on ne contraignait personne à marcher contre son gré. Ainsi les deux matins étaient restés longtemps à terre, se sacrifiant tour-à-tour l'un à cause de l'autre les positions qui leur étaient offertes.

Sur ces entrefaites l'amour de Frédéric avait fait de rapides progrès; Roland voyait que les obstacles lui donneraient un nouvel aliment, et commençait à en craindre les suites.

Le lendemain, tandis que Roland allait solliciter auprès du major de la marine, Frédéric se présenta chez M<sup>re</sup> Branteuil qui lui fit un accueil glacial.

— Je croyais, dit-elle, vous avoir prévenu en chargeant votre ami de ma réponse.

— Mais, Madame, répondit l'aspirant, vous ne connaissez pas encore mes intentions... J'espérais qu'il me serait donné de désarmer votre rigueur. Je ne puis tarder à partir... Au retour, j'aurai un grade qui me permettra...

— Brisons-là, Monsieur, interrompit sèchement la mère d'Elisa. Si c'est un refus positif que vous cherchez, je le fais.

La veuve du sous-commissaire avait cru à la possibilité d'un mariage entre Roland et sa fille. Ses mauvaises dispositions avaient augmenté envers Frédéric, car elle le regardait comme l'obstacle qui avait empêché ses projets de réussir. Elle le reconduisit jusqu'à la porte d'un air irrité.

L'aspirant sortit outré et trouva Roland qui revenait.

— Pas d'embarquement possible, dit amèrement l'officier: tous les postes sont pris.

— Et moi, s'écria l'aspirant, j'ai la rage dans le cœur!

Tu avais raison hier soir. On m'a chassé sans daigner m'entendre.

— Pauvre Frédéric! dit Roland, prends courage.... Faisons une belle campagne, revenons avec de grosses parts de prises, et sois tranquille.... Je serai ton intermédiaire auprès de M<sup>re</sup> Branteuil.

— Mais, nous sommes enchaînés à terre, dis-tu?

— Dans un mois ou deux on doit armer plusieurs navires: on m'a promis qu'alors nous serions les premiers embarqués.

— Deux mois, c'est bien!... En deux mois j'aurai le temps de voir Elisa, de lui parler, de lui écrire. Je veux qu'elle attende notre retour... Non, non, je ne désespère pas encore.

A partir de cet instant, Frédéric ne cessa de chercher l'occasion d'une entrevue; il guettait les rares absences de M<sup>re</sup> Branteuil, et alors il parcourait la maison dans tous les sens afin de rencontrer la jeune fille, mais elle était retenue dans l'intérieur des appartements.

Une vieille servante qu'il maudissait de toute son âme en gardait la porte.

Vingt fois il fut tenté de brusquer l'entrée, de se précipiter dans le salon et de tout dire à Elisa, mais il craignait de l'offenser, de manquer du temps nécessaire pour expliquer sa conduite, et de rompre ainsi le dernier fil d'espérance qui lui restait.

Quand la jeune fille sortait avec sa mère, ce qui était

» L'ordre n'est pas tout à fait rétabli dans la ville de Naples, encore moins dans les provinces. On a découvert un complot ayant pour but de remplacer François II sur le trône de Naples. Le clergé et la noblesse étaient de la conspiration. Elle devait éclater le jour de Noël : un étranger qui s'était faufilé parmi les conspirateurs a dénoncé le complot : de nombreuses arrestations ont été faites, et le coup a échoué.

» Toutefois, le lieutenant-général Farini devient chaque jour plus impopulaire. On l'accuse de faiblesse et d'impuissance. » (Le Pays.)

Une dépêche de Turin, du 25 décembre, porte que la veille, le comte de Cavour, qui est indisposé, a subi deux saignées; maintenant il va mieux.

M. Riccardi, secrétaire et gendre de M. Farini, est mort.

Il a été procédé à l'arrestation d'individus en correspondance avec Gaète.

La Gazette officielle de Turin contient quatre décrets en date de Naples du 17 décembre déclarant que les provinces napolitaines, siciliennes, les Marches et l'Ombrie font partie intégrante de l'Etat italien.

Le roi doit, dit-on, quitter Naples le 28 courant. — Havas.

Notre correspondance particulière de Vienne nous apporte la nouvelle que le gouvernement autrichien aurait adressé à différents cabinets de l'Europe une protestation au sujet des mouvements qui se préparent ouvertement sur le territoire italien, en vue d'une action commune avec les chefs garibaldiens contre la Hongrie.

Cette même correspondance nous apprend que le général Benedeck, commandant général en Vénétie, vient d'être appelé à Vienne pour recevoir des instructions plus étendues que celles qui lui avaient été données il y a deux mois.

Le gouvernement prussien paraît vouloir entrer, lui aussi, dans la voie des réformes touchant la publicité par les journaux.

Il serait question, nous écrit-on de Berlin, d'apporter de grands adoucissements au système pénal actuellement en vigueur contre la presse et de diminuer d'une manière très-sensible le cautionnement et le timbre des journaux.

C'est le nouveau ministre de la justice qui aurait soumis ce projet à S. A. R. le prince régent de Prusse, et se serait chargé de le présenter aux chambres lors de leur réunion. (Le Pays.)

L'Angleterre, dit un télégramme de Londres, par suite des vols commis au Mexique au détriment de l'ambassadeur anglais, prendra des mesures pour obtenir satisfaction — Havas.

### EMPRUNT OTTOMAN.

Les contractants de l'Emprunt ottoman croient devoir porter à la connaissance du public la pièce suivante qui vient de leur être adressée au nom du gouvernement de S. M. I. le Sultan. Cette pièce est relative à l'état des revenus donnés en garantie, et qui, aux termes de l'article 10, devait être annexé au contrat, après avoir été certifié par le conseil supérieur des finances de l'Empire ottoman. Cet état a été remis aux contractants avec la lettre suivante :

#### A MM. les contractants de l'emprunt.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que S. Exc. l'ambassadeur de la Sublime-Porte vient de me faire parvenir l'état de constatation, dressé par le conseil supérieur des finances de l'Empire ottoman, des revenus affectés à titre de garantie à l'emprunt; cet état a été délivré conformément à l'art. 10 du traité. Ce document porte la date du 19 novembre dernier, et je m'empresse de vous le transmettre ci joint. Il est certifié exact et signé par :

S. E. Mehemed Ruschdi-Pacha, président du conseil.	} Membres du conseil supérieur des finances.
S. Exc. Ismaïl-Pacha,	
S. Exc. Kiani-Pacha,	
MM. Ohanes Tinghir,	
Remzi Effendi,	
B. Agathon,	
F. de P. Falconet,	} Membres du conseil supérieur des finances.
Edouard de Lakenbacher,	
Le marquis de Plœuc.	

Et M. Em. Deveaux, secrétaire du conseil. Veuillez, Messieurs, pour la bonne règle, m'accuser réception de la présente et du document y annexé.

Le commissaire du gouvernement impérial.

Signé : G. Court.

Par l'acte mentionné dans la lettre du représentant spécial de la Sublime-Porte, les contractants sont, pour ainsi dire, mis en possession des revenus donnés en garantie; et la faculté que leur réserve l'article 12 du traité, de toucher directement les revenus des mains des fermiers ou de leurs garants, prouve que les contractants ont entouré cet emprunt de garanties surabondantes, garanties que n'offrent pas ordinairement les emprunts étrangers.

Pour les contractants,  
J. MIRÈS.

### FAITS DIVERS.

On annonce comme devant avoir lieu, à la fin du mois, le départ du duc de Malakoff, pour l'Algérie.

— Le général de Lamoricière vient d'adresser à un journal de Turin une lettre dans laquelle il déclare être libre, pour le présent et pour l'avenir, de tout engagement soit avec le Saint-Siège, soit avec tout autre gouvernement. Le défenseur d'Ancone rappelle dans sa lettre, ce mot de Montluc, qui disait : « Relever de Dieu d'abord et de sa conscience ensuite. »

— On lit dans le Journal d'Agriculture pratique : Les travaux de préparation des terres pour la nouvelle campagne de 1860-1861 viennent de s'effectuer dans des conditions généralement meilleures qu'on ne l'espérait. Le temps humide a favorisé le développement des jeunes blés, mais il inspire quelques craintes pour l'avenir. On redoute surtout le ravage des limaces et l'invasion des plantes parasites.

La récolte des châtaignes manque presque com-

plètement; celle des olives laisse aussi beaucoup à désirer.

On procède activement, dans les exploitations rurales, à la fabrication du sucre et de l'alcool, et l'on constate de plus en plus le peu de richesse des betteraves en principes sucrés. Le rendement des vins livrés à la chaudière est lui-même bien au-dessous de la moyenne : c'est la conséquence naturelle d'un été sans chaleur.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers viendra demain présider la clôture de la mission prêchée à Saumur par les R. P. capucins.

Le mariage de M. le marquis de Maillé avec M<sup>lle</sup> Louvet a été célébré jeudi dans l'église de Nantilly. C'est M<sup>r</sup> de Limoges qui a béni les jeunes époux.

### LISTE DE PERSONNAGES

Mentionnés dans les Archives communales de Saumur.

- Louis-François d'AUBIGNÉ, comte d'Aubigné, gouverneur de Saumur, 1720-1744.
- Louis-Henri d'AUBIGNÉ, marquis d'Aubigné et de Tigné, gouverneur de Saumur, fils du précédent, 1744-1749.
- Jacques de BAILLOU, écuyer, sieur de la Brosse, 1642.
- Françoise BARGUYN, dame de la Poupardière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, 1574.
- Gilles BLONDÉ, seigneur de Bagneux, maire de Saumur, de 1762 à 1768 et de 1776 à 1789.
- Louis-Hector BOGUAIS, sieur de la Boissière, 1751.
- Henri de BONCHAMPS, chevalier, seigneur de Mau-repart, commune de Brigné, 1694-1725.
- Joseph Toussaint BONNEMÈRE de Chavigny, maire de Saumur, 1789.
- Anne BOYLESVE Duplantys, chevalier, seigneur de la Modetaye, commune de Blou, 1747.
- Louis-César BUDAN, seigneur de Linières, maire de Saumur, 1744-1752.
- Charles COUSTIS, seigneur de Saint-Médard, commune de Chouzé, 1778.
- Emery-Jacques DUPUY, chevalier, seigneur de Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levés, 1761-1764.
- René FERRÉ, écuyer, seigneur des Coutures, commune de Vivy, 1572-1574.
- Pierre FOURNIER, seigneur de Boisayrault, commune de Brigné, 1674-1703.
- René FOURNIER, écuyer, seigneur de Boisayrault, 1725.
- René-Clément FOURNIER, chevalier, seigneur de Boisayrault, 1765-1785.
- Jacques de St-GERMAIN, chevalier, seigneur des Coutures, commune de Vivy, 1656.
- Jean-François GOURREAU, seigneur d'Echeuilley, commune des Verchers, 1715.
- Jean GUENIVREAU, seigneur de la Raye, commune du Puy-Notre-Dame, 1669-1672.
- Gabriel LENOIR, chevalier, seigneur de Pas-de-Loup, commune de Sain, 1716.
- Paul LENOIR, écuyer, seigneur de Pas-de-Loup, 1672-1722.

fort rare, il les suivait de loin; souvent il ne rencontrait que l'œil sévère de M<sup>me</sup> Branteuil; il rentrait démoralisé. Une ou deux fois pourtant il obtint à la dérobée un sourire d'Elisa; son audace s'en accrut, il redoubla de vigilance.

Un soir, se trouvant sur leur passage, il osa glisser une petite lettre dans la main de la jeune fille; elle la prit.

— Enfin, pensa-t-il, j'ai donc fait le premier pas! Si elle m'aime véritablement, elle saura me répondre, elle m'accordera l'entretien que je lui demande.

Il se rappelait avoir commenté avec Elisa le texte des parents barbares, inépuisable sujet des amoureux, des romanciers et des vaudevillistes; il se rappelait combien elle trouvait piquante l'adresse de Rosine dans le Barbier de Séville; comme elle riait de bon cœur au récit de chaque nouvelle ruse féminine dont il lui parlait.

Que n'avait-elle point dit des Précautions inutiles! Elle paraissait merveilleusement disposée à lutter de finesse avec toutes ces pupilles et ces nièces infortunées qu'on rencontre si souvent au théâtre et si peu dans la vie réelle.

Huit jours entiers s'écoulèrent pourtant sans incident nouveau; l'aspirant avait passé de l'espoir à la crainte; toutefois il ne se lassait pas, mais Elisa était invisible. La vieille bonne ne cessait de faire faction à l'unique fenêtre que les deux amis pussent voir.

Roland, que Frédéric instruisait de tout, s'efforçait

de garder la neutralité dans cette intrigue, à laquelle il eût préféré des aventures plus simples et plus gaies; il voulait entraîner Frédéric dans un monde d'un abord moins difficile; il l'engageait à suivre son exemple, à étourdir son chagrin par de franches folies.

L'aspirant tenait ferme : une entrevue avec Elisa était son idée fixe; les difficultés l'irritaient sans le rebuter. L'officier finissait toujours par compatir à sa souffrance.

— Mille grâces de tes consolations! lui dit-il enfin, Frédéric; à quoi m'avancez-elles? Si j'étais à ta place, et toi à la mienne, j'aurais agi depuis longtemps.

Roland n'avait pas prévu un pareil reproche; il n'y fut que plus sensible.

— Que ferais-tu? demanda-t-il.

— Je trouverais un prétexte pour aller chez M<sup>me</sup> Branteuil, je verrais Elisa, je lui parlerais et je t'apporterais de ses nouvelles.

Il y avait une certaine amertume dans la réponse de Frédéric.

— Mais le prétexte, s'écria Roland. Ne suis-je pas mis hors de cause tout comme toi?

— Il y a un moyen bien simple auquel j'ai pensé cent fois; va dans les bureaux de la marine, prends des renseignements sur la pension que réclame M<sup>me</sup> Branteuil, et on t'accueillera encore à bras ouverts si tu apportes une bonne nouvelle. Quand on veut être utile à un ami, on le peut toujours.

Roland se mit aussitôt en uniforme.

— J'irai aux informations, dit-il en sortant, je ferai au moins preuve de bonne volonté.

Peu d'instant après M<sup>me</sup> Branteuil sortit dans le même but. Elisa qui l'avait accompagnée sur l'escalier, lui dit encore :

— Bonne espérance! Je ne sais pourquoi je pense que vous rapporterez d'heureuses nouvelles aujourd'hui.

Frédéric avait entr'ouvert sa porte et allait se montrer quand Elisa rentra chez elle.

— C'est désespérant; encore une occasion de perdue, pensa-t-il.

Tout-à-coup la jeune fille passe devant lui en courant, et, rejoignant sa mère au bas de l'escalier :

— Mon Dieu! dit-elle, vous avez oublié les états de services de mon père, je vous les apporte.

— Je croyais bien pourtant les avoir mis dans mon ridicule, répondit la vieille dame. Allons, mon enfant, je te remercie; rentre bien vite chez toi; je ne veux pas que ces messieurs te rencontrent.

— Oh! ils sont sortis tous deux; la bonne et moi les avons entendus passer, il n'y a qu'un instant.

Frédéric, dont le cœur battait d'espoir, avait silencieusement descendu un étage. M<sup>me</sup> Branteuil disparaissait dans la rue; il se trouvait sur le passage de la jeune fille qui remontait.

(La suite au prochain numéro.)

Pierre LEROUX, chevalier, seigneur de la Tour-de-Menives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, 1638-1645.

François LESPAGNEUL, écuyer, sieur de la Plante, 1743.

Gilles LESPAGNEUL, écuyer, sieur de la Plante, 1704.

Etienne-Mathurin SAILLANT, seigneur d'Epinat, commune de Cizay, 1785-1789.

Jean de la SELLE, écuyer, seigneur d'Echenilly, 1739.

Philippe-Bernard THORBAU, écuyer, seigneur de la Martinière, 1765.

Louis TURPIN, baron de Blou, 1651-1662.

Jacques VALLETTE, seigneur de Montagland (Baugé), 1729-1732.

Jean VALLOYS, sieur de la Noue, 1606-1637.

Claude-Jean-Baptiste de VER, chevalier, seigneur de Courléon, 1712-1719.

Saumur, le 24 décembre 1860.

LOUIS RAIMBAULT,

Vétérinaire, archiviste de la ville.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Monseigneur l'évêque d'Angers vient de faire connaître, dans une circulaire adressée à son clergé, que l'œuvre du denier de Saint-Pierre a produit dans le diocèse une somme de cent cinquante mille francs. En outre, la quête pour les chrétiens de Syrie s'est élevée à cinquante mille francs.

En dehors de ces chiffres, plusieurs autres offrandes ont été recueillies et adressées pour les mêmes destinations; nous pouvons citer, entre autres, le montant d'une souscription ouverte au bureau de notre journal, pour les victimes de la férocité des Turcs.

Le succès de ces diverses collectes donne donc la conviction que notre pays est toujours un de ceux qui sympathisent le plus avec toutes les idées grandes et généreuses.

Mardi dernier un bien cruel accident est arrivé dans une des filatures de Cholet. Une fileuse, âgée de 13 ans, nommée Joséphine Maudet, s'étant introduite dans la buanderie, monta, contrairement aux prescriptions du règlement, auprès d'une chaudière, élevée à plus d'un mètre du sol et qui est constamment pleine d'eau de lessive en ébullition, pour en retirer des effets qu'elle y avait mis. Pour cela elle se pencha en avant, et, perdant l'équilibre, tomba la tête la première dans cette eau bouillante. Elle eut la force encore de s'en retirer seule.

Malgré les soins les plus pressés, elle a succombé après dix-huit heures des plus cruelles souffrances.

Mercredi, le sieur Robineau, fermier à Saint-Pierre-Moulinard, a été tué par la chute subite d'un chêne, qu'il voulait abattre. Nous avons bien souvent déjà mentionné des accidents semblables, et toujours ils sont dus au défaut des plus simples précautions. Un peu plus de soin cependant suffirait pour éviter d'irréparables malheurs. (Idem.)

Le dernier numéro du *Journal des Instituteurs* publie le fait suivant qui honore une des écoles publiques du département de Maine-et-Loire :

« Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre, mourait frappé d'apoplexie foudroyante un pauvre voiturier du bourg de Blou, arrondissement de Baugé. Cet homme laisse dans la plus affreuse misère une femme enceinte et cinq enfants, dont l'aîné, qui fréquente l'école, n'est âgé que de huit ans. Cette mort si prématurée, laissant une famille sans ressources, a ému tous les cœurs et surtout ceux des jeunes enfants de l'école.

L'instituteur, M. Martineau, saisit cette occasion pour donner à ses élèves une de ces leçons de morale que nos instituteurs font chaque jour à la fin de la classe du soir, et, profitant de l'émotion de son jeune auditoire, il proposa aux enfants, après l'agrément des parents, de nourrir alternativement le petit camarade orphelin. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme et, le lendemain, tous les parents, pauvres ou riches, y donnaient leur adhésion. Le fils de l'instituteur donna le premier l'exemple de cette charité si bien comprise et, depuis cette époque, aucun n'a manqué à son engagement. »

On écrit de Chinon, le 22 décembre, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Hier dans la soirée le nommé Frédéric Truteau, âgé de 59 ans, marinier, au service du sieur Ourvard, messenger par eau de Chinon à Saumur, se rendait à cette dernière ville. Arrivé vers huit heures du soir à Candé, où il a pris des commissions, et au moment de s'embarquer, il s'est affaissé sur

lui-même; ses camarades se sont empressés de le secourir, mais il n'ont pu relever qu'un cadavre. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### Taxe municipale sur les chiens.

Le maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'honneur,

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens;

Vu l'art. 5 du décret impérial du 4 août suivant; Donne avis qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1860, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1861, les déclarations des possesseurs de chiens seront reçues à la Mairie (*Bureau des Contributions*), tous les jours (*Fêtes et Dimanches exceptés*), de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1<sup>er</sup> janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque sont encore nourris par la mère.

Dans le but d'éviter toute méprise, le Maire rappelle aux possesseurs de chiens que les déclarations doivent avoir lieu chaque année, et qu'en conséquence, celles par eux faites les années précédentes ne les dispensent pas d'en faire une nouvelle cette année, à défaut de quoi ils seront passibles de la TRIPLE TAXE.

La taxe sera DOUBLÉE, si la déclaration est inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut de déclaration, la taxe sera QUADRUPlée.

Elle sera TRIPLEE, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1861, les demandes en rectification et les réclamations de toutes sortes, à faire depuis les déclarations, seront reçues au même bureau, aux heures et jours ci-dessus indiqués.

Le 15 janvier 1861, le registre d'inscription des dites demandes et réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 septembre 1860.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,

LOUVET.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal civil de Saumur (Maine-et-Loire).

Le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Saumur a rendu le jugement suivant :

Audience publique du 14 décembre 1860, tenue par M. Lelièvre, président, et MM. Baillegeran et d'Espinay, juges; présents MM. Richard, procureur impérial, et Guibert, commis-greffier assermenté.

Entre M. le Procureur impérial,

Contre

Drais, Charles, âgé de 28 ans, boucher, né à Varrains, demeurant à Saumur, prévenu de mise en vente d'aliments corrompus.

Le Tribunal, attendu que le 4 décembre courant, le commissaire de police de Saumur a saisi sur Drais, sur la place Saint-Pierre, à Saumur, de la viande de porc qu'il savait être corrompue, qu'il avait exposée en vente;

Que l'expertise, faite par l'homme de l'art, constate qu'en effet cette viande était malsaine et provenait d'un animal mort ou gravement malade;

Attendu que Drais a commis le délit prévu et réprimé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1851 et celui 423 du Code pénal;

Condamne Drais, Charles, à 8 jours de prison, ordonne l'insertion du jugement dans l'*Echo Saumurois*, et une affiche à la porte de la maison de Drais et à la Mairie de Saumur, le tout par extrait et aux frais du condamné.

Délibéré sur papier libre, à la requête de M. le Procureur impérial, par nous, Greffier soussigné.

GAUDAIS.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche particulière de Syrie nous apprend que la commission mixte qui a siégé pendant quelques jours à Damas est rentrée le 24 à Beyrouth.

A cette date, la Syrie était parfaitement calme et l'ordre était maintenu partout, grâce à l'activité déployée par le général en chef de notre corps expéditionnaire et au loyal concours de Fuad pacha, qui a secondé le général de Beaufort dans toutes les mesures d'ordre et de justice que les circonstances commandaient. (Le Pays.)

La rupture des relations de la Bavière avec la Sardaigne est considérée en Italie, nous écrit-on de Turin, comme un symptôme très-significatif de la conduite qu'elle adopterait envers l'Autriche, dans le cas où cette

dernière puissance serait l'objet d'une agression sur le Minio.

En cette occasion, comme en beaucoup d'autres, deux opinions se sont manifestées dans les journaux allemands.

Les uns désapprouvent la résolution prise par le cabinet de Munich; les autres, au contraire, y voient une démonstration utile faite en faveur de l'Autriche, et qui pourrait, pour sa part, contribuer au succès des efforts faits en ce moment par plusieurs puissances pour le maintien de la paix européenne. (Pays.)

#### SOUVENIR DE LA MISSION DE SAUMUR EN 1860.

Nous devons à l'obligeance de M. le curé de la Visitation une *Méthode abrégée d'Oraison Mentale*, composée par le R. P. Louis de Gonzague, capucin prédicateur de la paroisse de la Visitation. Nous croyons répondre au désir de beaucoup de personnes pieuses en annonçant qu'on trouve cette *Méthode d'Oraison* au bureau du journal et chez M. Gaultier-Brière, libraire, rue St Jean. (PRIX : 0,05.)

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 22 décembre.

Revue politique de la semaine. — Le général Bentzmann. — Courrier de Paris. — De Tien-tsin à Pékin. — Chronique littéraire. — Chronique musicale. — Revue des beaux-arts. — Gazette du palais. En canot (suite). — Récréations instructives. — Revue artistique et industrielle. — Coffrets en laque. — Animaux d'appartement.

Gravures : Expédition de Chine; le général Bentzmann. — Entrée des troupes alliées dans Pékin. — Pavillon dans le jardin de Yuanning-yuan (palais d'été de l'empereur). — Occupation du palais d'été par les troupes alliées. — Plan de la bataille de Pali-kiao. — Pièce d'artillerie piémontaise prenant position devant Gaëte. — Les forts de Gaëte. — Scène de campement piémontais devant Gaëte pendant le siège. — Hamilton-Palace, résidence de l'Impératrice Eugénie pendant son séjour en Ecosse. — Le poème du Renard de Goethe (cinq gravures). Les animaux d'appartement (trois gravures). — Coffrets en laque. — Rébus.

#### AVIS.

#### LA MAISON DE BANQUE

#### A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Depuis que le coupon est détaché, la Bourse semble désorientée, et l'activité des affaires a sensiblement diminué. Le marché des fonds publics est resté cette semaine presque sans mouvement, et les vendeurs ont réussi, en exploitant chaque jour des nouvelles plus ou moins chimériques, en agitant encore le fantôme d'une prétendue crise monétaire, à entretenir la spéculation dans l'incertitude.

Les cours se sont peu à peu affaiblis sous cette influence énervante, et la rente 3 % est tombée au-dessous de 69 fr.; ce prix n'a pas encore été reconquis. Il est certain cependant que les motifs qui avaient dirigé la Bourse le mois dernier dans la voie de la hausse, subsistent tous, plus forts et plus concluants, à l'exception toutefois du coupon.

Si le mouvement d'affaires a été très-restreint cette semaine à la Bourse, l'activité financière et les bonnes dispositions des capitalistes se sont manifestées d'une manière éclatante, en se portant avec empressement à la souscription de l'Emprunt ottoman, dont le succès est aujourd'hui un fait au-dessus de toute contestation. Les avantages offerts aux souscripteurs appelaient et justifient ce succès. Il faut bien le dire, l'émission de l'Emprunt ottoman rencontrait une sérieuse résistance dans les préjugés universellement répandus contre le crédit et la situation financière de la Turquie.

Ces préjugés étant dissipés par le manifeste des contractants de l'emprunt, il ne restait plus à soumettre à l'appréciation du public que les avantages et les garanties attachés à ce placement. Or, sur ces deux points, la satisfaction ne saurait être plus complète. 30 fr. d'intérêt annuel pour les obligations de 312 50, c'est un intérêt de 9 1/2 %; et si l'on considère que ces obligations sont remboursables en 36 années, à 50 fr., cette prime de remboursement élève l'intérêt annuel à 11 %. Quant aux garanties destinées à assurer la sécurité des prêteurs, elles sont prises sur une partie des revenus de l'Empire, affermés pour la somme de 32,064,600 fr.,

taudis que le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt ne s'élève qu'à 27.260.000 fr. On sait que 25.000 obligations ont été réservées, par un privilège spécial, dans cette émission, aux actionnaires de la Caisse Générale des Chemins de fer. Ce ne sont pas les seuls avantages qui soient résultés de cette opération pour la Société, et le mouvement de hausse qui s'est produit sur ces titres est parfaitement légitime. Les chemins de fer jouissent d'une fermeté remarquable, sans que leurs cours se modifient tou-

tefois d'une manière sensible. On tient toujours l'Orléans à 1385, le Nord à 992 50, le Lyon à 910, le Midi à 525. Les grandes valeurs de placements attirent des demandes suivies. Le tirage des lots de décembre, qui sont considérables, amène un redoublement d'affaires sur les obligations du Crédit foncier. Il y a longtemps que l'on a appelé l'attention sur ces valeurs qui répondent à tous les goûts des capitalistes, et ajoutent, à l'avantage de la sécurité, l'attrait sérieux d'un gain aléatoire, qui peut s'élever jusqu'à

100.000 fr. Tel est en effet l'importance du lot principal qui sera tiré le 22 décembre. — E. Dutil.

BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

4 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 67 93.  
5 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 60.

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 67 75  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON NEUVE**  
Située rue Courcouronne, n° 12, appartenant à M. LEGUIN, plâtrier.  
**Prix. . . . 14.000 fr.**  
Il en a été refusé, en 1854, 24.000 fr.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE ET DE GRÉ A GRÉ,  
En totalité ou par parties,  
Trois hectares 57 ares 45 centiares de pré, nommés le Pré-Tillon, situés près la Ronde, en la commune d'Allonnes.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU. (635)

**AFFERMEMENT**  
**DES EAUX MINÉRALES**  
**DE JOUANNET.**

Le Maire de Martigné Briand donne avis que, le dimanche 20 janvier 1861, à midi, il sera procédé, en la salle de la mairie dudit Martigné, par le ministère de M<sup>e</sup> Doussain, notaire, à l'adjudication du bail à ferme, pour neuf ans, des Eaux minérales de Jouannet, et que d'ici là, on pourra prendre communication du cahier des charges, soit à la mairie de Martigné, soit en l'étude dudit M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Martigné.

(636) Le Maire. LEBRETON.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE GRANDE ET BELLE MAISON,**  
De construction récente,  
Propre au commerce, au centre de Saumur.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (619)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER OU A VENDRE**  
**MAISON**  
Rue Beaurepaire, n° 31,  
Composée de 10 pièces, plusieurs cabinets, écurie, cour et jardin.  
S'adresser audit notaire. (570)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En détail, de gré à gré,  
**LA FERME**  
**DU PETIT-TERTRE**  
Commune de Saint-Lambert des-Loèves, cantons du Carrefour et du Chapeau.  
S'adresser audit notaire, et à MM. CHEVALIER, de Moulherne, qui seront à Saumur tous les samedis. (608)

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,  
Le dimanche 30 décembre, à midi,  
**LES BIENS**  
Ci-après,  
Appartenant à la dame LEBEAUPIN-SANZAY.  
Commune de Souzay.

1<sup>o</sup> Huit ares 25 centiares de terre, au Champ-Michaud, et 5 ares 50 centiares de bois, joignant ce morceau.  
2<sup>o</sup> Seize ares 50 centiares de terre, au même lieu.  
3<sup>o</sup> Onze ares de vigne, aux Rochettes, à Champeigné.  
4<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre, au même lieu.  
5<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, en Boutifolle, au bas de Champeigné.  
6<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre, avec rangées, à Champeigné.  
7<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de terre, aux Fourneaux.

Commune de Parnay.  
8<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Serceaux.  
9<sup>o</sup> Deux ares 75 centiares de terre, même commune.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> DUTERME.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties,  
Une PROPRIÉTÉ, appartenant à M<sup>me</sup> Alexandre Bailargeau, consistant en prés, terres labourables et pâtures, formant un ensemble de 14 hectares 3 ares, situés aux Horaudières, commune de Saumur, joignant au levant la levée d'Enceinte, au couchant la prairie du Bray, au nord la Loire et M. Bidier, au midi le chemin Charnier et l'établissement de M. Rocher.  
S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et, pour visiter les lieux, à M. CHASLE, greffier de la justice de paix, rue des Patens. (592)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
Une MAISON propre au commerce, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, 3, occupée par M. Chaslon et autres, appartenant à M<sup>me</sup> Camain.  
S'adresser à M<sup>me</sup> CAMAIN ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (569)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Une Maison et un Jardin,  
Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard et de l'Ancienne-Messagerie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (557)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
**MAISON avec COUR, JARDIN**  
et **SERVITUDES,**  
Rue du Port-Cigogne.  
S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (571)

**A VENDRE**  
**UNE MAISON,**

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.  
Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
Route de Rouen, commune de St-Lambert, L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.  
S'adresser à M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> MONPOINT, qui l'exploite actuellement. (579)

**A VENDRE**  
PLANT DE VIGNE ROUGE, de 3 ans bien enraciné,  
S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (621)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT.  
Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.  
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

**MAISON A LOUER**  
de suite,  
Située place Saint-Michel, vue sur le quai.  
S'adresser à M. CHUDEAU père. (547)

**MANUEL DES FAMILLES**  
**ET DES MÉNAGES**

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.  
Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.  
Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

**REVUE DE L'ANJOU**

ET  
**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8<sup>o</sup>, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement 15 francs par an.  
On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Pu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le